

Fiche Intendance

Année scolaire 2025 – 2026

BTS 1^{ère} année

Photo
obligatoire pour
la carte de self

Inscrire le nom
de l'élève au dos

Le règlement intérieur concernant l'organisation et le fonctionnement du service de restauration est disponible dans le carnet de liaison de l'élève et il est également téléchargeable sur le site internet du lycée.

IDENTITÉ

Identité de l'élève :

NOM :

Prénom :

Classe 2025 / 2026 :

Responsables :

	Responsable n°1 : légal et financier	Responsable n°2
NOM-Prénom		
Lien de parenté		
Pour les familles séparées, copie de la facture par mail		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

RÉGIME DE L'ÉLÈVE

- Externe
- Demi-pensionnaire 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi uniquement)
- Demi-pensionnaire 5 jours

LE RÉGIME EST CHOISI POUR L'ANNÉE ENTIÈRE ET NE PEUT ÊTRE CHANGÉ EN COURS D'ANNÉE

CHOIX DU RÉGLEMENT DE LA DEMI-PENSION

- Par prélèvement automatique

Chaque trimestre, une facture sera éditée. Le paiement échelonné des frais de pension et demi-pension est possible par prélèvement automatique mensuel, **sur le compte bancaire du responsable financier de l'élève**, sans aucun frais supplémentaire pour la famille. 3 prélèvements par trimestre à compter du mois de novembre)

- Par chèque, espèces ou virement bancaire à réception de la facture

Chèque à l'ordre de l'Agent Comptable Lycée Polyvalent Victor Bérard